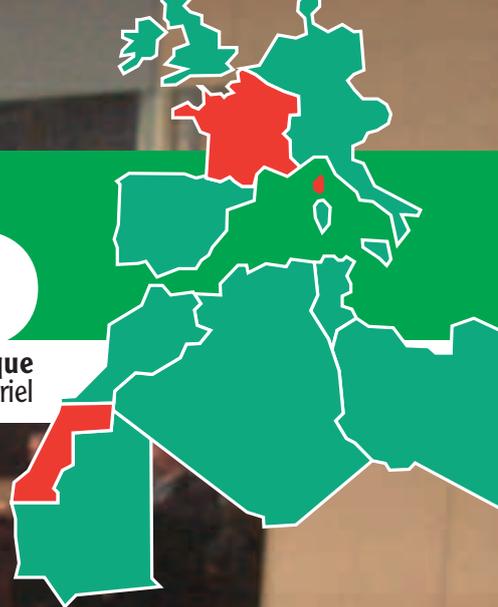


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
numéro 144/145 – Juillet à décembre 2008 – 3,50 € – trimestriel



L'EUROPE DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS

La conférence parlementaire européenne qui s'est tenue en juin à l'Assemblée Nationale a rassemblé, autour de nombreux élus européens et maghrébins, plus de 150 personnes. Ce fut un réel succès ! Elle a permis à la coordination européenne de soutien au Peuple Sahraoui d'envoyer un message fort à l'Europe et à son président actuel M. Nicolas Sarkozy.

Mahfoud Ali Beiba, Président du Parlement Sahraoui et chef de la délégation sahraouie aux négociations de Manhasset, a pu y présenter les propositions du Front Polisario en vue de la poursuite des négociations avec le Maroc. L'engagement des principaux groupes d'opposition français permettra aux parlementaires les plus attentifs de remettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale la résolution politique de ce trop long conflit ainsi que la création d'un groupe d'étude, plus que jamais nécessaire.

L'ONU et l'Union Européenne viennent aussi d'envoyer des messages aux parties. La Commission de décolonisation de l'ONU a renouvelé son ferme attachement à la mise en œuvre du référendum. Le message de l'Europe est plus nuancé. Le statut avancé que vient d'accorder l'Union au Maroc, ne doit pas être un encouragement donné à ce pays à poursuivre sa politique d'occupation.

Ce partenariat Europe/Maroc doit constituer un « pressant encouragement » à ce que le Maroc revienne aux négociations avec le Polisario en respectant les termes des résolutions de l'ONU et surtout le droit des Peuples à l'autodétermination.

À la veille du départ de la mission parlementaire européenne, délégation ad hoc, nous avons souhaité mettre à nouveau l'accent sur la situation au Sahara occidental, une occupation et résistance de trente trois ans, le soulèvement populaire sahraoui dans les principales villes du Sahara occidental, s'inscrit avec détermination et courage dans cette perspective.

Missions du Parlement européen

Ce 13 septembre, les eurodéputés de la délégation Maghreb ont tenu une réunion avec leurs collègues, membres de la mission officielle du Parlement «délégation ad hoc» chargée d'aller observer ce qui se passe au Sahara occidental. Cette mission prévue en 2005 fut refusée par le Maroc le 4 octobre 2006, 48 heures avant son départ. Composée de représentants des principaux groupes du Parlement Européen, certains de ces membres semblaient contestés par le Maroc car suspects de sympathie pour le Polisario. Jamal Zakari, du bureau du Polisario de Bruxelles dit attendre depuis longtemps cette mission en espérant qu'elle puisse «faire son travail en liberté et conscience».

Mission prévue du 20 au 24 novembre 2008

COMPOSITION

De la Délégation ad hoc Sahara occidental :

M. Ioannis Kasoulides, Président (PPE, Chypre)

M. Carlos Carnero Gonzalez, (PSE, Espagne)

De la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb :

M. Carlos José Iturgaiz Angulo,

Président (PPE, Espagne)

M. Costas Botopoulos, (PSE, Grèce)

M. Giusto Catania, (GUE/NGL, Italie)

Deux livres à l'Harmattan

« La plume prisonnière »
de Nana Labaat Rachid (Poésies)

« Sahara occidental,
une colonie en mutation »
Collection Ouest Saharien

Sommaire

p 1 Édito

p 2 à 5 Conférence Parlementaire Européenne
Intervention de Mahfoud Ali Beiba

p 6 à 10 Dossier Territoire occupé

p 6 à 8 Interview d'Abdeslam Omar

p 9 à 10 Intervention de France Weyl
à la 4^e commission de décolonisation
de l'ONU

p 11 Des Blinois accueillis dans les
campements de réfugiés Sahraouis
par Eliane et Jean-Luc MENUET

p 13 Les jardins familiaux 2008

p 14 Nouvelles de la RASD

p 15 Assemblée générale de l'AARASD

p 16 Brèves de l'actualité des coopérations
avec les campements Sahraouis

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Comment l'Europe peut-elle contribuer aux engagements pris par les Nations Unies d'aboutir par la négociation à l'application du droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui ?

Intervention de Mahfoud Ali Beiba, Président du Parlement Sahraoui
et chef de la délégation sahraouie aux négociations de Manhasset



La négociation engagée à Manhasset en 2007 entre Maroc et Polisario va-t-elle se poursuivre ? Le Front Polisario y est prêt, le non renouvellement du mandat de Walsum, lui donnant à nouveau des garanties pour créer les conditions d'une négociation équilibrée. La proposition onusienne de nommer l'ancien Ambassadeur américain Christofer Ross lui semble également de bon aloi. Le Maroc, quant à lui, hésite, tergiverse, attendant de la prochaine administration américaine un soutien tout azimut. Se retrouver au bon temps de Reagan par exemple avec le sénateur Mac Caïn ? La lecture de l'intervention de Mahfoud Ali Beiba, Président du Parlement Sahraoui, prononcée à l'occasion de la conférence parlementaire de juin, est dans ce contexte très utile. En effet, Mahfoud Ali Beiba a été au cours des précédents rounds de négociations, chef de file de la délégation sahraouie et, à ce titre, propose de solides perspectives.

Merci Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, Chers collègues

Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude et les sincères remerciements du Peuple Sahraoui et des parlementaires sahraouis, à vous tous ici présents, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au succès de cette conférence.

Nous espérons vivement que cette conférence de parlementaires qui se tient à Paris, capitale d'un pays impliqué à plus d'un titre dans le drame que connaît notre région ne manquera pas de peser pour un engagement plus décidé, plus courageux et plus soucieux de la légalité internationale de l'Europe. Engagement en faveur d'une solution pacifique au conflit du Sahara occidental, conformément à la pratique des Nations Unies en matière de décolonisation.

**Le Sahara occidental,
33 années après le retrait
peu honorable de l'Espagne,
reste inclus dans la liste
des derniers territoires
non autonomes établie par
le comité de décolonisation
des Nations Unies.**

Le Sahara occidental reste, 33 années après le retrait peu honorable de l'Espagne, inclus dans la liste des seize derniers territoires non autonomes établie par le comité de décolonisation des Nations Unies. Nous attendons la mise en œuvre de la résolution 1514 de l'Assemblée générale portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.



Aussi, le Peuple Sahraoui auquel les planificateurs de l'agression de 1975 n'accordaient pas plus d'une semaine de résistance, face aux armées marocaines et mauritaniennes, soutenus par les avions jaguars français et la complicité matérielle de l'Espagne, reste debout dans les territoires occupés, dans les territoires libérés et dans les campements de réfugiés, défiant l'occupant et appelant pour une solution démocratique, une solution par la voie des urnes au conflit qui l'oppose au Maroc.

L'invasion du territoire en 1975 ne reposait sur aucune justification historique ou légale fondée. Elle est intervenue au moment où l'ONU avait sur la table deux textes : l'avis de la Cour internationale de justice et le rapport de la mission de visite envoyée par l'Assemblée générale en mai et juin 1975.

La Cour avait conclu qu'elle n'avait pas constaté l'existence des liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale pour la décolonisation du Sahara occidental et, en particulier, l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations des territoires.

La mission de visite, pour sa part, établissait que dans les territoires, la population, pour le moins la quasi unanimité des personnes qu'elle avait rencontrées, s'étaient prononcées catégoriquement en faveur de l'indépendance et contre les revendications territoriales du Maroc et de la Mauritanie.

Monsieur le Président, face à ce déni de justice, le Peuple Sahraoui a été forcé de poursuivre sa lutte légitime de libération nationale commencée depuis le 20 mai 1973 contre le colonialisme espagnol. Mais tout en s'opposant sur le champ militaire aux envahisseurs, le Front Polisario n'a jamais fermé la porte aux voies pacifiques pour mettre un terme au conflit.

Le 5 août 1979, un accord de paix a été signé entre le Front Polisario et la Mauritanie après plusieurs mois de négociations entamées ici, à Paris, en septembre 1978, le Maroc, au lieu de respecter cet accord, a décidé d'étendre son occupation sur les territoires évacués par la Mauritanie.

L'ONU, emboîtant le pas à l'organisation de l'Unité Africaine, a pris conscience de la gravité de cette situation. La résolution 34-37/1979 de l'Assemblée générale a vigoureusement dénoncé la prolongation de l'occupation par le Maroc de la partie des territoires évacués par la Mauritanie et demandé au Maroc de mettre un terme à cette situation et de négocier avec le Front Polisario les modalités

d'un référendum d'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental. Les tentatives de médiation répétées de l'OUA entre 1976 et 1984, à travers son Comité de sages puis son Comité de mise en œuvre, n'ont pu réussir du fait de l'intransigeance du Maroc. L'organisation continentale en tira les conséquences en admettant en son sein, comme membre à part entière, la République sahraouie. Le Maroc se trouve de son côté isolé, depuis plus de 24 ans, hors de l'Union Africaine.

Aussi, il y a lieu de rappeler que le Front Polisario, au cours de ces trois décennies, n'a épargné aucun effort pour faire aboutir les différentes médiations et négociations. La première rencontre entre délégations marocaine et sahraouie a eu lieu en octobre 1978 à Bamako au Mali. Puis suivirent celles de Lisbonne, d'Alger au cours des années quatre-vingt. Enfin les bons offices du Secrétaire Général des Nations Unies et du Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine qui ont commencé en avril 1986 ont, au terme de 4 années de négociations en direct, permis l'élaboration du Plan de règlement.

C'est donc en 1991, après 16 années de combat, que la Communauté internationale a persuadé le Maroc à accepter le principe de la tenue d'un référendum d'autodétermination au cours duquel le Peuple Sahraoui aurait à choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.

Son premier ministre d'alors, Monsieur Karim AMRANI, avait déclaré devant l'Assemblée générale, à la suite de la signature du plan de règlement en 1991, que son pays était déterminé à respecter les résultats du référendum quels qu'ils soient.

Le Front Polisario, quant à lui, a pleinement coopéré pour la mise en application des différents plans de paix et a fait des concessions substantielles, à la fois en acceptant les amendements marocains concernant la composition du corps électoral dont la liste provisoire a été publiée par la commission d'identification à la fin de 1999, et surtout en acceptant le plan Baker de 2003 qui prévoit une période transitoire d'autonomie de 4 à 5 ans suivie d'un référendum d'autodétermination avec 3 options : indépendance, autonomie et intégration.

Monsieur le Président, l'espoir né de l'accord donné par le Maroc au principe du référendum d'autodétermination avec l'indépendance, doit-il prendre fin ? Le Maroc a bloqué la mise en œuvre des deux premiers plans ; plan de règlement et Accords de Houston, sous le prétexte de la composition du corps électoral et a rejeté formellement le troisième plan

Baker, en vertu de l'argument suivant lequel la consultation prévue incluait l'option de l'indépendance. Le Maroc, convaincu alors que toute consultation populaire au Sahara occidental mènerait inéluctablement à l'indépendance, a durci sa position à partir de 2004, rejetant officiellement le principe de l'autodétermination qui implique ; comme le veut la pratique des Nations Unies en matière de décolonisation, le choix entre plusieurs options dont l'indépendance. Cette attitude arrogante, irrespectueuse face aux engagements pris devant la Communauté internationale, montre combien le Maroc ne veut pas de sortie négociée et conforme au droit international de ce conflit l'opposant au Peuple Sahraoui depuis trois décennies.

On ne peut, à cet égard, que regretter le manque de fermeté des Nations Unies devant cette volte face du régime marocain. L'ONU, qui a eu pendant la même période à mener à bon port le processus de décolonisation au Timor-Est, situation très voisine de celle du Sahara occidental, a fait preuve de mansuétude, pour ne pas dire de démission totale devant le dictat de Rabat.

Derrière cette situation, il faut bien le dire, se trouve malheureusement un membre permanent du Conseil de Sécurité, en l'occurrence la France, qui a usé de tout son poids et de toute son influence pour éviter au Maroc la moindre remontrance, la plus légère observation, même quand il s'agit des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Mais en dépit de ce blocage, le Maroc et ses amis ne peuvent ignorer qu'aucun pays ou organisation ne reconnaît la souveraineté marocaine sur le territoire du Sahara occidental et, comme clairement spécifié dans l'avis du Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des affaires juridiques, Monsieur Yann KOREL, le 29 janvier 2002, le Maroc n'est pas la puissance administrante du territoire et l'avenir de celui-ci, comme souligné dans le même avis, doit être décidé par le peuple du Sahara occidental.

Monsieur le Président, le départ de Monsieur James BAKER en 2004, après 7 années de loyaux services en tant qu'envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, a laissé un immense vide. **Il faut reconnaître que BAKER n'a manqué ni d'imagination, ni de sérieux dans la recherche d'une solution au conflit.** A son actif, la remise sur rail du plan de règlement, au terme d'un processus de négociation entamé à Londres en juin 1997 et couronné en septembre de la même année à Houston par un accord fixant la date du 8 décembre 1998 pour la tenue du référendum d'autodétermination.

LES DROITS DE L'HOMME AU SAHARA OCCIDENTAL

Disparitions forcées 1976-1991

« Les années de plomb »

De 1975 à 1987, des dizaines de personnes sont arrêtées, torturées et disparaissent. Une première liste de ces « disparus » est établie par les autorités sahraouies en octobre 1987.

1975 (65) / 1976 (287) / 1977 (40) / 1978 (21) / 1979 (19) / 1980 (47) / 1981 (48) / 1982 (9) / 1983 (40) / 1984 (66) / 1987 (4)

Pour les autorités marocaines, il s'agit de casser toute expression de soutien au Polisario, au moment de l'invasion du territoire et dans la période de ses victoires militaires.

Définition de la disparition forcée

On entend par disparition forcée, le cas des personnes arrêtées, détenues ou enlevées par un État ou une organisation politique qui refuse ensuite d'admettre que ces personnes sont privées de liberté ou de révéler le sort qui leur est réservé ou l'endroit où elles se trouvent dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée. La pratique généralisée ou systématique de la disparition forcée constitue un crime contre l'humanité tel que défini dans le droit international applicable et entraîne les conséquences prévues par le droit international applicable.

Dès 1976, l'existence de ces disparitions est connue et dénoncée par la presse internationale et les associations des droits de l'homme. À cette date Amnesty International engage des opérations de parrainage pour retrouver les disparus sahraouis en s'adressant aux autorités marocaines, les parrainages sont peu à peu abandonnés tant le secret est absolu autour de ces personnes.

1977, 26 étudiants sahraouis sont arrêtés et passent en procès, le seul en cette période, ils sont condamnés à cinq ans de prison, on les appellera « le groupe de Meknès ». Mobilisation en leur faveur de la LDH et d'Amnesty, par exemple c'est Laurent Swartz le mathématicien qui parrainera le prisonnier Lahcen Moutik pour terminer en prison sa thèse de mathématiques.

1982, le comité parisien en faveur des disparus sahraouis organise une campagne et déclare connaître l'existence de 130 disparus.

1987, de nombreux étudiants disparaissent au moment de la visite technique de l'ONU, ceux-ci

C'est BAKER aussi qui a proposé en 2002 des arrangements territoriaux entre le Maroc et l'État sahraoui indépendant. Comme solution médiane, c'est lui enfin qui a proposé en 2003 un plan de compromis qui tenant compte entièrement des préoccupations marocaines, notamment au sujet du corps électoral et en incluant un très grand nombre de colons marocains résidant dans le territoire. **Le refus du Maroc d'accepter la proposition présentée par BAKER, adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité comme solution optimale, prouve en premier lieu combien est fallacieux le prétexte souvent invoqué des divergences des parties sur le corps électoral et démontre, une fois de plus, le rejet catégorique de la partie marocaine de toute solution de compromis basée sur le respect des principes de la charte des Nations Unies.**

Le Maroc, comme il vient de le prouver à travers son plan d'autonomie, ne veut que la légitimation du fait accompli colonial au Sahara occidental. La proposition d'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine est une démarche unilatérale, visant à dévoyer le processus de décolonisation en substituant autodétermination par prédétermination et, par la même, transformer le référendum exigé par la Communauté internationale en une mascarade de plébiscite au service de la seule option de l'intégration pure et simple du territoire du Maroc. Par conséquent, il n'est ni nouveau, ni novateur. Au mieux, on change l'emballage, mais l'intérieur reste le même.

Le Maroc n'est pas venu à Manhasset pour négocier, il est venu, dans le but d'imposer sa proposition d'autonomie, sinon à pérenniser le statu quo.

En vue de surmonter l'impasse qui a prévalu depuis le départ de BAKER, le Front Polisario a présenté le 10 avril 2007 au secrétaire général des Nations Unies une proposition de solution politique. Cette proposition, dont le Conseil de Sécurité a pris note dans sa résolution du 16-54 2007, est articulée autour de deux axes.

Premièrement, la nécessité incontournable d'un référendum d'autodétermination avec les options déjà acceptées par les deux parties et approuvées par les organisations des Nations Unies, à savoir l'indépendance, l'intégration ou l'autonomie des territoires. C'est dire que nous acceptons en principe la proposition marocaine en tant qu'option parmi d'autres et non en tant qu'unique choix.

Deuxièmement, dans la perspective de l'indépendance du Sahara occidental comme résultat de ce

référendum, le Front Polisario offre au Maroc une occasion précieuse pour négocier les bases des relations stratégiques entre les deux pays, dans tous les domaines, et singulièrement économiques, commerciales, sécuritaires et sociales.

Avec cette position sincère, généreuse et courageuse, le Peuple Sahraoui qui a prouvé au cours des trois décennies écoulées, malgré les épreuves de tous les jours, sa capacité à mener un combat propre, loin de tout extrémisme, démontre de nouveau sa disponibilité à partager les frais de la paix quitte, si la légalité est respectée, à s'acquitter de la plus grande partie de la facture. Une telle offre ne peut aussi que mériter la considération de ceux, parmi les amis du Maroc qui, ne doutant pas qu'un référendum d'autodétermination déboucherait sur l'indépendance, ont toujours considéré à tort qu'un référendum équivaut à la déstabilisation de la monarchie marocaine.

Monsieur le Président, le 30 avril 2007, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 16-54/2007 par laquelle il a pris note des deux propositions et invité les deux parties, comme vous avez dit, à engager des négociations sans condition préalable et de bonne foi, en vue de parvenir à un règlement juste, durable et mutuellement acceptable qui garantisse le droit à l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental.

Dans le cadre de la présente résolution, des délégations de haut niveau du Front Polisario et du gouvernement du Maroc ont tenu de juin 2007 à avril 2008, 4 séries de négociations sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU à Manhasset près de New York. Malheureusement, aucun progrès n'a pu être réalisé, pas même sur des questions humanitaires comme la mise en application des recommandations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, la question du déminage, les échanges sportifs, les visites entre familles à l'occasion de deuils ou de fêtes. Pourtant, la feuille de route dessinée par le Conseil de Sécurité dans sa résolution 16-54 est claire. Primo, il y a deux propositions sur la table. Secundo les négociations doivent être engagées sans condition préalable et tertio, l'objectif est d'aboutir à une solution qui garantisse l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Le Maroc n'est pas venu à Manhasset pour négocier sur la base de l'esprit et de la lettre de la résolution 16-54, il y est venu, encouragé et incité par des puissances influentes au Conseil, dans le but d'imposer sa proposition d'autonomie, sinon à pérenniser le statu quo.

Sous l'influence de cet état de fait, l'envoyé personnel Monsieur WALSUM, après avoir été

rappelé à l'ordre à plusieurs reprises par le Conseil et par le Secrétaire Général quand il a tenté de donner la priorité à la proposition marocaine a fini, après le 4e round, par déclarer publiquement pencher en faveur de ce qu'il appelle le réalisme politique en oubliant la légalité internationale, laquelle reconnaît-il constitue la force de la position du Front Polisario.

Les idées personnelles de WALSUM prêchant le réalisme politique en oubliant le droit international, représentent une rupture avec les termes du mandat donné au facilitateur par la résolution 17-54 du Conseil qui est à l'origine du processus de Manhasset et elle suppose aussi un renoncement de la base juridique et politique établie par l'ONU pour un problème de décolonisation. Il constitue enfin un abandon du principe de neutralité et d'impartialité qui doit guider le travail de tout médiateur.

Le référendum est faisable. Le corps électoral n'est pas le problème.

Par conséquent, le Front Polisario, en tant que partie dans le processus de paix, tout en réaffirmant son engagement en faveur de la poursuite des négociations, estime que de telles réflexions, même si elles ont été totalement ignorées par le Conseil dans sa résolution 18-13 et par le Secrétaire général dans son rapport du mois d'avril 2008, disqualifie le médiateur qui, dorénavant, ne peut plus prétendre pouvoir jouer le rôle de facilitateur neutre dans le processus de négociation dont la date du 5e round reste encore à déterminer.

L'avenir d'un peuple, de la paix et de la sécurité dans l'ensemble des régions qui connaît, depuis plus de 3 décennies, conflits et tensions est trop sensible et trop important pour être laissé à la merci d'un jeu de mots, d'un concept très dangereux, celui du réalisme politique. Avec ce concept, Monsieur WALSUM, fait une apologie du droit de la force face à la force du droit.

Le Front Polisario demeure attaché à la solution négociée garantissant le droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui tel que demandé par la communauté internationale. Le Front Polisario acceptera le résultat des votes librement exprimés par le Peuple Sahraoui. L'histoire a démontré qu'il est impossible de trouver une solution au conflit sans la participation des peuples et encore moins contre leur volonté. Le référendum est faisable. Le corps électoral n'est pas le problème.

Le Conseil de Sécurité a demandé aux deux parties, le Front Polisario et le Maroc, de négocier sans condition préalable et de bonne foi. Les deux parties doivent coopérer avec l'ONU afin que cette organisation qui garde la responsabilité de la décolonisation du Sahara occidental s'acquitte de ce devoir. Je suis sûr que si ces considérations sont prises en compte, que les parties jouent le jeu et que les pays ayant une influence dans l'équation maroco-sahraouie, font preuve d'un minimum d'égards face à la légalité internationale, les possibilités de progrès substantiel sur la voie d'une solution juste et durable sont réelles.

A cet égard, l'Europe dans son ensemble, l'Europe méditerranéenne et en particulier la France et l'Espagne, eut égard à leur responsabilité historique dans le conflit et sa prolongation, peut bien contribuer aux engagements pris par les Nations Unies d'aboutir par la négociation à l'application du droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui.

Mais que l'on ne s'y trompe pas dans cette affaire, au-delà du devenir du Peuple Sahraoui, il y a le sort de la région toute entière et la stabilité en Afrique avec la remise en cause des frontières héritées de la colonisation, tant de choses vitales pour que le Maroc et le Maroc seul ne s'arrogent le droit du dernier mot.

Je vous remercie.

manifestaient pour dénoncer la situation aux membres de la mission, les autorités marocaines les arrêterent avant.

Août 1989, des militants sahraouis venus des camps et du Sahara occidental constituent « l'association des familles de disparus et de prisonniers sahraouis ». Ils établissent une première liste de 802 disparus et ouvrent un bureau AFAPREDESA à Madrid. La création de cette association, la dynamique du plan favorisent prise de conscience et mobilisation.

Février 1990, manifestations et rassemblements sont organisés de manière coordonnée en Europe, Danemark, Suède, Espagne, Suisse, Allemagne, Belgique, Italie, Pays-bas, Royaume-Uni. En France une manifestation au Trocadéro avec de grands portraits de disparus rassemble des centaines de personnes. 857 disparus sont à ce moment identifiés.

1990, engagement de Madame Mitterrand à travers la Fondation France Libertés, résolution du Parlement européen sur le non-respect des droits de l'homme au Sahara et sortie du livre de Gilles Perrault « Notre ami le roi », l'enfer secret des sahraouis y est longuement décrit, le bagne de Kalaat M'Gouna, le Tazmamart des Sahraouis.

1990, création par Hassan II du Conseil Consultatif des droits de l'homme (CCDH).

19 juin 1991, avant la signature du Plan de paix, réapparition de 310 disparus sahraouis et libération de nombreux disparus marocains de Tazmamart.

Arrestations et traitements cruels, mieux connus et davantage dénoncés 1991-1999

Avec le cessez-le-feu signé en septembre 1991, le Maroc encourage le peuplement du Sahara occidental par ses ressortissants au moyen d'avantages fiscaux et de meilleurs salaires.

Les Sahraouis deviennent peu à peu minoritaires dans leur territoire.

1991, « la réapparition des disparus » même s'ils sont soumis à une étroite surveillance et menacés de représailles s'ils parlent de leur emprisonnement permet de recueillir les premiers témoignages sur les disparitions, la torture, les conditions de l'emprisonnement dans les bagnes marocains. Certains ex-disparus réussissent à s'échapper du Sahara occidental comme Khadir El Daoud arrêté avec une grande partie de sa famille en 1976.

1991, contacts entre les anciens disparus et les familles de tous ceux qui ne sont pas revenus (526 personnes).
1^{er} mars 1992, manifestation au Trocadéro appelée par le collectif de vigilance, l'AARASD, L'AFASPA avec un important lancer de ballons pour symboliser la recherche des disparus.

Novembre 1993 Création du BIRDHSO (bureau pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental basé à Genève par la coordination euro-



péenne. Ce bureau coordonne le parrainage des disparus non encore libérés et publie le bulletin El Karama « *la dignité* ».

1993, premier contact clandestin de Brahim Sabbar, ancien disparu, avec un journaliste danois.

1993, une première interview de Kenti Sidi Balla paru dans Le Havre Libre, en France, lui permet de témoigner sur son arrestation en 1987 et du fait que des jeunes gens à cette période s'organisaient pour rejoindre les campements avec de très gros risques.

18 novembre 1993, le Parlement européen adopte une résolution, qui demande au Maroc de faire toute la vérité sur le sort des disparus, de ne plus entraver la circulation, de mettre un terme à l'emprisonnement politique, aux séquestrations illégales.

10 février 1994, nouvelle résolution sur les droits de l'homme au Sahara et sur l'application du Plan de paix.

1994, premiers contacts des anciens disparus avec les partis politiques marocains.

21 juillet 1994, Hassan II décide une grande amnistie pour les prisonniers d'opinion, sauf pour ceux qui ne reconnaissent pas la marocanité du Sahara. Cette situation est contradictoire avec les exigences de l'ONU qui doit dresser les listes électorales en vue du référendum et donc d'être en droit d'exiger la libération ou le retour des prisonniers ou disparus sahraouis. 326 prisonniers marocains seront libérés. Amnesty dans son rapport de 1994 note que ces amnisties sont souvent arbitraires et exigent de la part du prisonnier une demande de pardon au roi.

Mai 1995, une manifestation est organisée à El Aïoun, suivant le témoignage d'un participant Hammad Jaïd Moussa.

Ce rassemblement est décidé par des élèves (le témoin a 16 ans en 1995) devant la détérioration de la situation, non-application du Plan, pas d'expression libre possible, difficulté de circuler. La date choisie est celle de la création du Polisario, le 10 mai. Du matériel est préparé (drapeaux), l'itinéraire est prévu suivant la localisation de la MINURSO, les slogans « *indépendance pour le peuple sahraoui, toute la patrie ou le martyr, liberté et dignité pour les prisonniers sahraouis* ».

Ce premier rassemblement a à peine le temps de se déployer, il est aussitôt cerné par des fourgonnettes de police, les CMI (compagnies mobiles d'intervention) et la DST. Une centaine de jeunes sont arrêtés, en deux étapes, le témoin cite des noms et leur âge, les tortures subies et les humiliations de toutes sortes. Tous ces jeunes ont dans la tête le souvenir des disparus et des bagnes. Les huit jeunes condamnés à 15 et 20 ans de prison bénéficient de la grâce royale, leur peine est réduite à un an. Trois avocats de l'OMDH (organisation marocaine des droits de l'homme) sont présents au procès des jeunes et ne relèvent qu'un simple délit de manifester. Le Polisario décide de suspendre sa participation au processus d'identification et les associations des droits de l'homme européennes prennent en charge le problème.

Août 1996, une nouvelle tentative est organisée, des contacts ont été pris à Rabat, avec les familles de disparus. Les jeunes sahraouis, étudiants, chômeurs s'organisent pour gagner par petits groupes Rabat. Ils sont bloqués aux portes de la capitale où ils

Dossier Territoires occupés

La situation dans les territoires occupés du Sahara occidental est davantage préoccupante cette rentrée. Le pouvoir marocain à nouveau se raidit.

Face aux multiples mobilisations qui agitent le royaume et le Sahara occidental, Forum Social maghrébin en juillet, mouvements sociaux et revendicatifs aux universités de Marrakech, dans le port de Sidi Ifni, à Smara, la réponse est malheureusement toujours répressive.

La très lourde sentence rendue le 9 octobre à Agadir contre un militant sahraoui des droits de l'homme, 15 ans de prison ferme, ferait-il revenir le royaume aux années Hassan ?

Face à cette situation, nous avons sollicité France Weyl, avocate militante de droit et solidarité de nous représenter à la 4^e commission et de décrire avec précision la situation faite aux Sahraouis par la justice marocaine.

Interview d'Abdeslam Omar

La présence à Genève à L'AG du BIRDHSO d'Abdeslam Omar, président de l'AFAPREDESA et de Mohamed Dadach nous a permis de recueillir leur témoignage. Merci, à Denis Véricel pour la réalisation de ces interviews. À signaler, nous publierons l'interview de Mohamed Dadach dans notre prochain numéro.

L'AFAPREDESA est-elle uniquement basée dans les campements ?

L'AFAPREDESA a aussi son prolongement dans les territoires occupés. Nous avons une structure organisée autour de l'Assemblée générale et nous avons un bureau exécutif qui renouvelle ses membres tous les trois ans. Nous avons dans les campements quelques 500 membres, et pas seulement les familles de disparus car il y a beaucoup d'autres tâches qui nous concernent actuellement. Celles qui concernent les détenus politiques, la lutte contre la torture, les Droits de la Femme, la culture des Droits de l'Homme.

Combien y a-t-il aujourd'hui de prisonniers politiques dans les territoires occupés ?

Actuellement, il y a une soixantaine de prisonniers politiques éparpillés dans différentes prisons marocaines. Maintenant, la démarche marocaine est d'incarcérer un certain nombre pour les juger d'une manière unique comme l'ont constaté les observateurs internationaux qui ont assisté à ces procès, pour des périodes plus ou moins courtes, de quelques mois à quelques années, et dans l'objectif du renouvellement du nombre de personnes incarcérées.

Les autorités privilégient la répression, la terreur, le saccage des maisons, l'intimidation des activistes dans les territoires occupés. En effet, il serait embarrassant pour elles de mettre tout le monde en prison, puisque la majorité des personnes incarcérées pour leurs opinions sont automatiquement adoptées par les ONG, le BIRDHSO, Amnesty International, les ONG françaises et espagnoles qui se battent pour leur libération.

Le nombre apparaît petit, mais il s'agit d'un renouvellement constant. Depuis 2005, plus de 5000 personnes ont connu la répression.

L'objectif est de créer autour des disparus et des détenus politiques le maximum de solidarité internationale, y compris des actions des organisations des Droits de l'Homme. Bien sûr, on a un obstacle majeur, c'est celui de la position française au Conseil de Sécurité qui ne laisse passer aucune résolution qui voudrait faire des Droits de l'Homme une priorité au sein de la Minurso.

Parce que la Minurso est la seule mission de paix au monde qui n'a pas de bureau des Droits de l'Homme. C'est une anomalie à laquelle il faut remédier et c'est l'une des tâches à laquelle nous nous efforçons en cette situation.

Et quelle est donc l'action de la Minurso dans les territoires occupés au niveau des Droits de l'Homme ?

Pour être objectif, je dirai que certaines choses se font au niveau de la Minurso. Bien que la Minurso n'a pas de mandat sur la question des mines, il y a un engagement de la Minurso pour aider les organisations qui travaillent. Malheureusement, pour l'instant c'est seulement dans la partie libérée, sous contrôle du Polisario où les organisations, Mine Action, travaillent sur ce dossier.

Cela dépend aussi du calibre des représentants. Lors de la période de James Baker, il y a eu une pression sur les autorités marocaines pour répondre au cas des disparus. Ils ont reconnu finalement l'existence de ces personnes décédées.

De même, lors de la période du représentant M. Swing, lui aussi a agit en faveur des Droits de

l'Homme. Plus récemment, au début de l'Intifada, le représentant spécial de Kofi Annan à l'époque, Francisco Pagalti, a agi pour que les Nations Unies interviennent. C'est comme ça qu'une mission du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme s'est rendu dans les territoires en 2006. On ne peut pas dire que la Minurso ne s'occupe pas de ça. Ils vous diront qu'ils n'ont pas de mandat pour ça mais ne sont pas toujours insensibles à la question.

Concernant la France ?

On parle de la France pour plusieurs raisons. Premièrement, la France est un membre permanent du Conseil de Sécurité, elle peut à n'importe quel moment faire le veto à n'importe quelle résolution et toucher les points sensibles comme la question des Droits de l'Homme des sahraouis. Mais aussi pour son rôle. C'est la France qui a armé, conseillé et aidé le Maroc dans son invasion des territoires, y compris dans son action militaire. On se rappelle des jaguars français à l'époque de Giscard d'Estaing qui ont bombardé les positions sahraouies. La France avait choisi la voix d'aider un occupant contre un peuple occupé, et c'est une chose qui est contre les principes qu'elle a toujours défendu publiquement : la libération des peuples, la démocratie, les Droits de l'Homme.

Pouvez-vous nous parler du Forum Social Maghrebin ?

Le processus du forum social en général a été long et difficile à concrétiser, parce qu'il y a des forces qui tentent de maintenir une ère révolue. C'est à travers le dialogue et la compréhension mutuelle que l'on peut construire un monde plus juste. C'est pourquoi les forces vives du Maghreb ont compris la nécessité d'engager un processus maghrebin pour les Droits des Peuples. C'est ainsi que depuis l'Assemblée constituante du Forum du Maghreb en 2005, on a été associé en tant que dynamique indépendante et à partir de là, on a participé aux réunions de préparation du forum social qui s'est tenu finalement à El Jadida en été de cette année.

A El Jadida, il y avait un atelier dédié à la question sahraouie. Un débat ouvert où toutes les opinions se sont exprimées de manière libre. C'est ainsi qu'on commence à briser ce mur, car en plus du mur construit au Sahara occidental, il y a un mur de silence autour de la question sahraouie au sein même de la société marocaine qui commence petit à petit à comprendre qu'elle a été menée en bateau, et qu'il est temps que nous tentions de construire quelque chose ensemble. L'objectif du forum social, puisque les gouvernements sont

en train de négocier, le Maroc négocie de façon périodique avec les autorités sahraouies, il est donc anormal que la société sahraouie et la société marocaine restent en arrière et soit plus royaliste que le roi. C'est pourquoi il y a ce processus qui marche et qu'on va tenter de renforcer davantage à travers plusieurs initiatives qui vont voir le jour.

C'est une nouvelle étape pour le dialogue entre sahraouis et marocains ?

Le dialogue a toujours existé mais était limité à une minorité et il n'était surtout pas public. maintenant il devient public et c'est ça l'avantage.

Il y a aussi la position des médias et notamment des médias indépendants qui commentent à populariser d'autres approches que l'approche officielle qui veut obliger les sahraouis à ce mariage sans consentement.

Donc il est temps d'associer les forces qui pourraient aider dans ce sens au niveau de la France et de l'Europe d'une façon générale. Cela pourrait être une façon de contourner tous les obstacles qui sont dressés au niveau du dialogue entre les gouvernements de nos pays respectifs. C'est pourquoi je suis tenté d'appeler à une participation massive de forces vives, françaises notamment, mais également espagnoles et européennes, à ce processus du forum du Maghreb qui pourrait pas seulement sur cette question qui nous préoccupe qui est la question du Sahara occidental mais d'autres préoccupations qui sont aussi les nôtres : la question de l'immigration, la question du manque de liberté de mouvement, il y a beaucoup de restrictions au Maghreb. Des questions auxquelles on pourrait s'attaquer d'une façon différente par des moyens pacifiques, qui vont dans le sens d'un futur prospère pour les peuples et c'est pourquoi on a besoin de cet accompagnement fondamental dans cette étape.

Où en est le dialogue avec les médias marocains ?

Il y a certains journalistes qui ont pu venir dans les campements. Depuis de nombreuses années, il y a des journalistes qui osent écrire des choses autres que les thèses officielles. Bien sûr, on a pas encore atteint ce niveau qui fait que la question sahraouie soit bien connue de la société marocaine parce que la majorité des mass médias est encore dans la main des autorités marocaines;

C'est toujours la position officielle lorsque l'on parle de certains problèmes, la position officielle des pays. Maintenant on continue à bombarder la population marocaine avec le Sahara Marocain, matin et soir à la télévision, à la radio, dans les journaux si bien qu'eux même finissent par croire que

organisent un sit-in. Leur nombre, plus d'un millier, leurs difficultés sociales, chômage des diplômés, donnent aux autorités l'obligation de discuter avant d'organiser contrôle, recherche des meneurs et répression. C'est Basri qui vient les rencontrer et obtient leur retour organisé en bus à El Aioun. Rien ne sera obtenu, les notables sahraouis redeviendront les interlocuteurs des autorités marocaines. L'AFAPREDESA témoigne pour la première fois à Genève à la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU.

1996, le BIRDHSO et l'AFAPREDESA organisent une campagne solidaire pour la défense du prisonnier sahraoui, ancien militaire incorporé dans l'armée marocaine et condamné à mort, Mohamed Daddach.

Mars 1996, « *les Comités contre la répression au Maroc* », donnent longuement la parole aux associations sahraouies dans le numéro 132 de « *Maroc répression* ».

1998, création par les autorités marocaines de la commission d'arbitrage qui publie un rapport très incomplet qui recense 112 Marocains disparus et oublie les Sahraouis.

Avril 1999, le Conseil Consultatif des droits de l'homme « *demande humblement à l'autorité royale d'accorder sa généreuse grâce à toute personne s'étant rendue coupable de crimes contre la sécurité de l'état et d'atteinte à sa quiétude, qu'elle y ait participé ou l'ait incité, provoquant ainsi la réaction des autorités concernées et de leurs auxiliaires pour préserver la quiétude de l'état et sa sécurité* ».

Drôle de conception des droits de l'homme où les victimes de pratiques cruelles, de disparitions forcées sont considérées comme criminelles. L'OMDH s'en indigna dans un communiqué paru à Rabat le 10 avril.

14 juillet 1999, à l'invitation du Président Chirac, Hassan II est invité au défilé sur les Champs Elysées, il décède quelques jours plus tard. Sa disparition est entourée des plus grands et complaisants hommages, oubliés les bagnes et les disparitions.

Septembre 1999, manifestations et émeutes très dures au Sahara, Basri qui utilise les anciennes méthodes de répression est limogé par Mohamed VI.

Années Mohamed VI Resistance et répression 1999-2008

Pendant ces dix dernières années, correspondant au règne d'un nouveau Roi, portant l'espoir de réels changements, le pouvoir marocain au Sahara occidental hésite entre la « Carotte et le bâton ». La résistance s'organise et exige l'application de l'autodétermination et le respect des droits de l'homme.

Septembre 1999, suivant le reportage du journal Le Monde et du journaliste JP Tuquoi qui a recueilli en octobre le récit des événements :

« *Tout a commencé dans la nuit du 22 au 23 septembre, lorsque la police a dispersé un sit-in d'étudiants et de diplômés chômeurs dans le centre d'El Aioun. Depuis dix jours qu'ils campaient dans le centre ville devant le siège du Conseil*

régional, des handicapés, des retraités des mines de phosphate les avaient rejoints. Chacun avec son cahier de revendications. Dans la nuit du 22 au 23 septembre la force publique composée de Corps mobile d'intervention (CMI), des forces auxiliaires et d'agents du corps urbain en uniforme est intervenue de manière très violente contre un sit-in qui ne menaçait en rien l'ordre public. Sur les 300 manifestants la police en aurait blessé une centaine et plusieurs d'entre eux ont été éloignés de force et abandonnés à plusieurs km dans le désert.

Quatre jours plus tard, les étudiants sont revenus pour protester contre l'intervention policière. Au moment de la dispersion, plusieurs centaines de marocains ont déboulé sur les manifestants avec cailloux, bâtons en criant, le Sahara est marocain avec l'appui de la police. Ils ont brûlé des voitures, brisé les échoppes, se sont introduits dans les maisons. Les affrontements ont duré trois jours. Les représailles ont été d'une violence inouïe.

Les officiers passaient les consignes, les Sahraouis que vous rencontrerez sont tous Polisario, allez-y. Jusqu'au 4 octobre le couvre-feu a été instauré à partir de 20 heures. Les 26 personnes arrêtées ont été jugées de manière inéquitable, deux avocats commis d'office qui n'ont pas disposé des moyens de défense, le dossier des prévenus ne comportait que les procès-verbaux de police, sans autre témoignage. Le procès a duré 6 heures et la sentence rendue après 45 minutes de délibérations. »

L'OMDH a enquêté sur place, elle conclut « Ces événements ont eu pour toile de fond la situation générale des droits de l'homme caractérisée par des restrictions exceptionnelles entravant les principales libertés individuelles et publiques, par des dysfonctionnements de l'administration et de la justice avec une politique du tout sécuritaire ».

Octobre et novembre 1999, poursuite des mouvements dans les villes du Sahara et au sud Maroc.

Octobre 1999, création du Forum Vérité et Justice au Maroc par les victimes de la détention arbitraire et des disparitions forcées.

9 novembre 1999, limogeage par Mohamed VI du ministre de l'intérieur Driss Basri, il est remplacé par un proche du Roi, Ahmed El Midaoui.

Janvier 2000, le Congrès de la FIDH se tient à Casablanca, son Président l'avocat Patrick Baudoin dans son discours rappelle la situation du Sahara occidental et celle des disparus et appelle à la tenue du référendum d'autodétermination.

29 février 2000, rassemblement de 300 étudiants sahraouis qui suivent leurs études à Agadir.

1^{er} mars 2000, des centaines de collégiens manifestent à Smara rejoints par des adultes pour exiger la libération des détenus de septembre à El Aioun, le rassemblement tient 10 heures dans les rues de Smara. Heurts violents avec la police.

15 avril 2000, le numéro de Journal Hebdo qui donnait une interview de Mohamed Abdelaziz est interdit et son rédacteur en chef Aboubakr Jamaï menacé de représailles.

26 août 2000, création de la section Sahara du Forum Vérité et Justice, avec un bureau formé de 15 membres.

7 octobre 2000, pèlerinage devant le centre de détention de Tazmamart organisé à l'initiative du

c'est ça la vérité. **Mais de plus en plus, la société marocaine comprend qu'il y a un lien direct avec leur situation sociale et économique et cette guerre injuste menée au Sahara occidental qui leur coûte très cher.**

La situation future du Sahara occidental ?

La situation est complexe et difficile, à tel point que si on ne trouve pas une solution à court terme, elle risque irrémédiablement d'exploser. Parce que nous avons tous les ingrédients maintenant pour que les sahraouis, qui ont une patience sans limite, ne puisse plus continuer dans cette voie.

Donc il y a la tentation de recourir aux armes.

Ce qui est d'ailleurs légitime du point de vue de la légalité internationale. Dans les pages jaunes de la Suède par exemple il est conseillé aux habitants en cas d'occupation étrangère de s'organiser en milice et de combattre l'occupant. Il n'y a rien qui empêcherait cela du point de vue légal.

Vu le discours officiel de la France et d'autres pays européens qui parlent de la prévention des conflits, de l'instauration de la paix et qui ne font absolument rien.

Faut-il prendre le risque du déclenchement d'une action militaire ?

Le prix à payer dans ce cas serait très lourd.

Il faut donc éviter cette situation.

L'éviter par les voix et les valeurs qui ont toujours été défendues en France : la démocratie et les Droits de l'Homme.

Est-ce qu'il y a une voix meilleure que celle qui a été acceptée par le Polisario et qui consiste à donner le droit de vote à tous les habitants du territoire, y compris les marocains qui y habitent, et qu'on initie une nouvelle étape, basée sur de nouveaux critères qui pourraient avoir des effets positifs sur l'ensemble de la région.

AFAPREDESA

L'association pour les familles de disparus sahraouis, est une organisation non gouvernementale qui a été créée le 20 août 1989 à l'initiative des familles de disparus parce qu'à l'époque, il y avait des centaines de familles qui n'avaient aucune connaissance sur le sort de leurs parents séquestrés par les forces d'occupation depuis le début de l'invasion, le 31 octobre 1975.

Plusieurs réunions de ces familles ont été organisées et finalement c'est à cette date qu'on a fait une assemblée constituante et décidé de la création de l'AFAPREDESA qui depuis lors a entamé son action pour l'éclaircissement de la situation de tous les disparus sahraouis. Actuellement encore, il y a plus de 500 personnes disparues, nombre qui s'élevait à 800 à la création de l'association.

Des campagnes ont été menées, par l'intermédiaire de l'AFAPREDESA et en concert avec d'autres organisations.(...) Le Maroc n'a pas eu d'autres choix que de libérer en juin 1991, 322 sahraouis incarcérés en toute clandestinité dans plusieurs centres secrets. On a pensé qu'à partir de cette date le Maroc allait faire amende honorable et qu'il allait réserver un autre sort du reste des disparus, mais le Maroc est revenu sur ces positions anciennes de nier les disparus. C'est en 1999 qu'il a reconnu certaines personnes décédées dans des centres clandestins. A travers le mécanisme des Nations Unies, auprès de groupes de travail sur les disparitions forcées, à travers aussi la médiation de la MINURSO sous l'égide de James Baker, mais le Maroc n'a pas permis aux familles de récupérer les dépouilles des parents décédés.

Il n'a pas encore dévoilé toute la vérité sur les circonstances des décès de ces personnes et il maintient surtout l'impunité des responsables de ces crimes contre l'humanité. Notre action s'est poursuivie en cherchant toujours à connaître le sort des disparus mais également en engageant des procédures pour que les responsables soient jugés. C'est dans ce contexte qu'en 2006, nous avons initié une plainte auprès des tribunaux espagnols pour génocide et torture infligé au peuple sahraoui. Cette plainte a été acceptée vue la compétence universelle en la matière des tribunaux espagnols, et actuellement, elle est entre les mains du juge Garzon.

Les principales associations des droits de l'homme au Sahara occidental

Comité sahraoui contre les violations graves des droits humains commises par l'Etat marocain, Comité des familles des disparus sahraouis, Comité pour l'autodétermination du peuple sahraoui, Association des familles de martyrs dans les commissariats de police marocains, Comité pour la protection des prisonniers politiques sahraouis à la prison noire, Collectif des victimes de la torture de Smara, Forum Vérité Justice section Sahara.

Intervention de France Weyl à la 4^e commission de décolonisation de l'ONU

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Honorables Membres de la 4^e Commission, je vous remercie de m'accorder l'honneur de me présenter devant vous.

Je suis mandatée par l'AARASD, pour informer votre Commission de la situation dans les Territoires Occupés du Sahara occidental, dont j'ai eu personnellement connaissance par mes constatations et par les contacts et entretiens que j'ai eus sur place avec la population, les ex-prisonniers, les familles de prisonniers, leurs avocats ainsi que différentes associations.

Avocate à la Cour d'Appel de Paris, j'ai assisté comme observateur à plusieurs procès de militants des Droits de l'Homme et participé à 2 missions d'enquête et d'observation dans les territoires occupés.

Depuis mai 2005 la population des Territoires Occupés manifeste pour exercer son droit à l'autodétermination à travers le référendum d'autodétermination dont le principe a été adopté le 29 avril 1991 par la résolution n° 690 du Conseil de Sécurité, pour l'application duquel la MINURSO se trouve encore présente dans le territoire.

Ce droit à l'autodétermination pour le Sahara occidental a été reconnu dès 1963 par l'ONU, qui l'a proclamé le 16 octobre 1964, et ne cesse depuis lors de le réaffirmer.

Jeunes, femmes et enfants, brandissant des drapeaux sahraouis et scandant les slogans pour la reconnaissance de leurs droits manifestent ainsi dans une « *Intifada pacifique* ».

Or cette résistance est brutalement réprimée par les forces de police et l'armée marocaines, sans que la communauté internationale en soit suffisamment informée et puisse jouer le rôle qui est le sien.

1. Sur les procès des militants Sahraouis

Pour recouvrir des délits d'opinion, les poursuites visent des infractions de droit commun, telles que de prétendues violences à force publique, ou des troubles à l'ordre public, alors que la caractéristique fondamentale de la résistance engagée depuis mai 2005 est d'être totalement pacifique.

Il s'agit d'éviter que les procès soient affichés comme étant des procès politiques.

Mais ces poursuites sont strictement liées à la revendication de la population des Territoires Occupés d'exercer son droit à l'autodétermination, sur la base de la reconnaissance du Front Polisario comme son seul et unique représentant légitime. A toutes les audiences auxquelles nous avons pu assister, le public est trié pour que, dans une salle pleine de policiers en civil, les familles soient empêchées d'assister aux débats concernant leurs proches.

Les débats sont réduits à leur plus simple expression, tout semblant être joué d'avance.

Les seuls fondements des poursuites sont des procès verbaux de la police que les accusés contestent formellement, notamment quant à leurs signatures qui sont soit falsifiées soit obtenues sous la torture ou la violence pendant la période de rétention dans les locaux de police.

La défense obtient très rarement de faire entendre des témoins.

Les affaires font l'objet de renvois successifs, empêchant que les observateurs jouent leur rôle normalement, et rendant la tâche des défenseurs particulièrement difficile ; ceux que j'ai pu rencontrer m'ont tous dit les entraves qui leur sont faites, les harcèlements et discriminations dont ils sont eux mêmes et personnellement les victimes.

Les peines prononcées sont très lourdes, sauf quand la présence des observateurs permet dans certains cas de les modérer.

Les procès et poursuites ont un contenu strictement politique : il s'agit de militants poursuivis pour avoir manifesté en scandant des slogans sahraouis et en brandissant le drapeau sahraoui, ou pour appartenance à une association sahraouie.

En octobre 2007, 6 militants, déjà condamnés pour autre délit politique, étaient poursuivis pour avoir en audience tenu des propos et scandés des slogans sahraouis, sur le fondement d'une circulaire du ministère de la justice donnant instruction de poursuivre de tels faits comme constituant des outrages à magistrats.

Seule la présence d'observateurs et la réaction immédiate d'associations internationales a permis qu'ils ne soient pas condamnés.

Ce sont aussi les poursuites et condamnations pour « *création d'une association non autorisée* ».

Forum Vérité Justice, pour accélérer la libération des disparus encore en vie et obtenir pour leurs familles les dépouilles des disparus morts. Exigence aussi de poursuivre les auteurs d'exactions et de tortures. Des centaines de personnes s'y sont retrouvées, en l'absence de jugement, les disparitions restent une plaie béante pour le Maroc.

9 décembre 2000, l'AMDH (association marocaine des droits de l'homme) et le Comité de coordination des victimes sahraouies de la disparition forcée se rassemblent devant le Parlement de Rabat pour commémorer le 52^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. Rassemblement interdit qui a donné lieu à répression et arrestations.

23 avril 2001, la section Sahara du Forum Vérité Justice a tenu une réunion de solidarité avec ses militants empêchés de partir à Genève pour participer aux travaux de la commission des droits de l'homme. Plus de 250 personnes dont beaucoup de femmes assistaient à la réunion. Pour la première fois les termes Sahara occidental et peuple sahraoui ont été prononcés publiquement.

1^{er} mai 2001, deux ONG section Sahara du forum Vérité Justice et le Comité de coordination des sahraouis victimes de la disparition forcée se sont joints à la manifestation syndicale du premier mai avec leurs propres banderoles.

26 juin 2001, meeting réunissant 80 personnes pour commémorer à El Aïoun la journée internationale de solidarité avec les victimes de la torture. Pour la première fois des photos de cette réunion sont rendues publiques et publiées dans le Sahara info n° 114.

22 septembre 2001, célébration du soulèvement de 1999 à El Aïoun.

Septembre 2001, campagne internationale en faveur de Mohamed Daddach et des 25 prisonniers politiques sahraouis à l'initiative du BIRDHSO et de l'AFAPREDESA.

3 et 10 octobre 2001, à Smara des milliers de tracts et de drapeaux sont répandus dans la ville pour appeler à la mobilisation contre l'occupation marocaine.

7 novembre 2001, libération de Mohamed Daddach et de plusieurs prisonniers.

15 novembre 2001, Danielle Mitterrand attendue au Sahara occidental est empêchée d'y entrer par les autorités marocaines.

17 novembre 2001, émeutes à Smara, arrestations et nombreux blessés.

Janvier 2002, 24 jours de grève de la faim observée par les prisonniers sahraouis, ils obtiennent de meilleures conditions carcérales.

15 au 20 janvier 2002, délégation ad hoc du Parlement européen conduite par la députée socialiste française Catherine Lalumière. Plusieurs militants sahraouis qui ont rencontré la délégation ont été inquiétés ou ont perdu leur emploi.

Au cours de l'année 2002, arrestations de militants et procès. Des avocats espagnols avec Inés Miranda commencent à s'y déplacer en observateurs. Les peines sont toujours lourdes de 2 à 5 ans pour le simple délit de manifester ou de s'exprimer sur l'autodétermination.

28 octobre - 4 novembre 2002 mission AFASPA et Fondation France Libertés au Sahara occidental. À l'occasion de cette mission Michèle Decaster et Afifa Karmous rencontrent des sahraouis marqués

par la disparition ou les répressions plus récentes. Ces premiers témoignages seront réunis et publiés pour la première fois.

Florence Baugé, journaliste au Monde était allée de son côté à El Aïoun en mars et où elle notait « *l'enfer vécu par ces hommes et ces femmes disparus du jour au lendemain du monde des vivants, rappelle en tous points celui décrit par Malika Oufkir dans « La prisonnière » à une différence près : le drame des Sahraouis n'a jamais été reconnu dans toute sa dimension et n'a pas vraiment fait scandale ni au Maroc ni ailleurs.* ».

Janvier à mars 2003, mobilisation dans la ville d'ASSA au sud du Maroc en faveur de Ali Salem Tamek condamné et des autres prisonniers enfermés à la prison d'EL AÏOUN « *la prison noire* », série de sit-in organisés à El Aïoun, à Rabat, rassemblements à l'initiative d'étudiants et de collégiens.

Mars 2003, réunion à Genève sur la disparition, les militants sahraouis qui devaient y participer sont empêchés de sortir du Sahara.

Juin 2003, dissolution de la section Sahara du Forum Vérité et Justice.

Décembre 2003, expulsion du Maroc de Michèle Decaster et de Michelle Bérard, responsables de l'AFSPA parties pour une mission droit de l'homme au Sahara.

7 janvier 2004, installation de l'Instance Équité et Réconciliation qui a pour objectif de clore définitivement la page des violations passées des droits de l'homme. Dans une période de 9 mois prorogable, l'IER doit répertorier les violations passées, rechercher les cas de disparition non élucidés, déterminer les lieux d'inhumation des disparus et des victimes de la détention arbitraire. Contrairement à ce qui s'est passé en Afrique du Sud ou en Amérique Latine, tortionnaires et coupables de traitements cruels ne seront pas nommés ni inquiétés, ni sollicités pour demander pardon.

À cette occasion, le Roi gracie 33 personnes, 7 journalistes marocains dont Ali Lmrabet et 12 sahraouis dont Ali Salem Tamek et des responsables du Forum Vérité Justice-Sahara et de l'AMDH.

Février 2004, la presse marocaine indépendante s'interroge sur le tabou de la marocanité du Sahara. Tel Quel par exemple interroge des responsables associatifs et des journalistes et leur demande « *peut-on donner la parole à des indépendantistes?* » Le directeur de Journal Hebdo s'interroge de son côté « *Comment interdire à un Sahraoui de clamer son indépendance alors que l'état marocain a accepté l'organisation d'un référendum d'autodétermination?* »

Mars 2004, mesures de confiance décidées par le Conseil de Sécurité, qui consiste en l'organisation de rencontres entre les familles des campements et celles habitant le Sahara occidental. Pour la plupart d'entre elles, elles ne sont jamais revues depuis 1975.

16 avril 2004, rassemblement à Genève pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental.

Juillet 2004, tenue du premier congrès du parti marocain « *La voie démocratique* » où est reconnu le droit à l'autodétermination pour les Sahraouis.

Septembre 2004, interview de Lahcen Moutik dans Sahara info N° 127, ancien du groupede Meknès emprisonné de 1977 à 1982, un des créateurs au Maroc et au Sahara du Forum Vérité Justice.

Brahim SABBAR secrétaire général de l'Association Sahraouie des Victimes des Violations Graves commises par l'État Marocain (ASVDH) a été poursuivi et condamné à ce titre ; il a été libéré en fin de peine en juillet dernier.

Cette association est empêchée de fonctionner normalement, et ses militants sont poursuivis, malgré le jugement du 21 septembre 2006 du Tribunal Administratif d'Agadir constatant que « *le refus du Pacha de la ville d'El Ayoun de fournir un récépissé de dépôt du statut de l'association n'a pas de justification réelle ou juridique ce qui signifie que la décision est un abus d'autorité, contraire à la loi.* »

Malgré les lourdes condamnations qui les frappent, les pressions, les violences dont ils sont victimes avant de passer devant le Tribunal et dont d'ailleurs ils montrent les traces en audience, malgré pour certains d'entre eux, anciens disparus des années dites de plomb, les souffrances déjà endurées dans les années antérieures, la détermination des militants sahraouis est intacte, et se vérifie quand on les voit entrer dans la salle en costume traditionnel, scandant les slogans d'autodétermination, faisant le V de la victoire, et tenant tête aux magistrats pendant les débats.

2. Sur la situation des Droits de l'homme dans les Territoires Occupés

La répression dont la population est victime est caractérisée par les arrestations et détentions pendant plusieurs jours sans contact avec les

familles et ni recours à un avocat, les brutalités et tortures dans les locaux des services de police, les sacs et destructions des maisons, dont sont indistinctement victimes les femmes et les plus jeunes. Quand ils sont relâchés sans procès, non seulement ils ne peuvent obtenir reconnaissance de leurs droits, et la sanction des violences subies car les Tribunaux ne donnent jamais suite aux plaintes, mais ils restent soumis à un harcèlement et à une surveillance constants des forces de police.

Les familles perdent leurs droits aux allocations, et les jeunes élèves sont purement et simplement exclus du système scolaire.

Ces derniers temps la répression a été particulièrement violente et brutale.

En juillet 2008 à Einterfet, village de pêche près de Dakhla des dizaines de personnes ont été blessées, arrêtées ou portées disparues à la suite d'une agression de colons marocains soutenus par les autorités marocaines.

Le 21 septembre 2008 une manifestation pacifique à Smara a été très brutalement réprimée faisant des dizaines de blessés, la police investissant et saccageant les maisons, et procédant à des dizaines d'arrestations. Depuis la ville de Smara est totalement assiégée, les habitants ayant les plus grandes difficultés pour circuler.

Pour conclure, je souhaiterais dire combien j'apprécie d'avoir pu vous communiquer ce témoignage, et exprimer le vœu d'avoir pu ainsi contribuer à ce que la communauté et les institutions internationales mieux informées, puissent œuvrer au respect des droits fondamentaux du Peuple Sahraoui.

Le Président Mohamed Abdelaziz aux côtés des Manceaux et de la famille de Robert Jarry

La nouvelle du décès de Monsieur Robert Jarry, maire honoraire de la ville du Mans vient de nous parvenir. C'est avec une très grande émotion que nous avons appris sa disparition et soyez sûrs que tous les Sahraouis présents dans les campements vont en être douloureusement affectés.

Je souhaiterai en leur nom et tout particulièrement au nom des habitants d'Haouza, adresser à son épouse, à ses enfants et à tous ses proches nos très vives et sincères condoléances.

Le nom de Robert Jarry est effectivement pour nous à jamais associé au premier jumelage signé avec notre première ville libérée, Haouza en 1982. Le soutien d'une ville française aussi clairement proclamé à une époque où la guerre présente soulignait l'engagement des autorités françaises auprès de notre agresseur, le Maroc, était de première importance.

Aussi encore une fois merci à Robert Jarry et à l'équipe municipale autour de lui, qui a choisi de soutenir un peuple en lutte pour sa liberté et son indépendance et qui a sù malgré difficultés et pressions l'imposer. Par ce geste il s'inscrit dans la tradition et la lignée des hommes et des femmes qui ont lutté pour la liberté des peuples et dans le grand mouvement des luttes anticoloniales.

Mohamed Abdelaziz, Secrétaire général du Front Polisario et Président de la RASD

Des Blinois accueillis dans les campements de réfugiés Sahraouis

Séjour du 15 au 26 avril 2008

Eliane et Jean-Luc MENUET
Photos Eliane MENUET

Il est presque quatre heures du matin. Après vingt quatre heures de voyage et plusieurs escales, nous franchissons, dans la voiture d'Alien, venu nous chercher à l'aéroport de Tindouf, le check point qui marque l'entrée du territoire des campements sahraouis, géré par ces derniers. Quelques minutes plus tard, dans les phares du 4x4, apparaissent des petites maisons en pisé, des tentes et, ici ou là, quelques lueurs de lampes alimentées, sans doute par des batteries. Nous arrivons enfin chez nos amis sahraouis

Rabouni, centre administratif d'une république en exil

Nous nous rendons d'abord à Rabouni, lieu de passage obligé pour les hommes et les marchandises pour pénétrer dans les campements et en Sahara occidental. Peu de sahraouis résident à Rabouni. On y trouve la Présidence de la République, les ministères, les services administratifs, le centre de tri des containers.

Ces structures ne sont pas celles d'un camp de réfugiés mais celles d'un État. Le Front Polisario qui a conduit la lutte d'indépendance, a proclamé dès le 27 février 1976, la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). C'est cet État sahraoui qui gère, aujourd'hui les campements, les relations internationales et bien sûr, la question des territoires occupés.

Au niveau local, chaque camp, qui correspond à une willaya (province, préfecture) est géré par un wali (préfet, gouverneur) Il est divisé en daïra (commune) dirigé par un conseil municipal élu.

Une vie au milieu de nulle part dans une grande précarité

Ce qui nous frappe dans ces campements, c'est qu'en dehors des bâtisses en pisé et des tentes tassées sur quelques kilomètres carrés, abritant environ 140 000 personnes, il n'y a rien ou presque. Seulement l'immensité du désert, un désert de rocailles, de pierres, de sable, sans pratiquement aucun arbre ni herbe, même sèche. Un désert où rien ne vit ni ne pousse, un désert totalement inhospitalier. Nous sommes à la mi-avril et la chaleur est déjà si intense qu'elle nous empêche toute activité à l'extérieur entre 14 et 17 heures. Quelques bâtiments émergent, repérables à leurs grandes dimensions ou à leur toit blanc. Ils abritent les administrations et les écoles. Ces dernières sont nombreuses dans chaque camp, les sahraouis considérant l'éducation

comme une priorité absolue. Des dispensaires, également, où malgré le peu de médicaments, les premiers soins sont donnés.



Peu de boutiques, pas de marché. Les réfugiés vivent de l'aide alimentaire du Programme Alimentaire Mondial, insuffisante, (125 000 rations prévues pour cette année), composée de farine, de haricots secs, de lentilles, de riz, de lait, d'huile, de sucre, de thé et une boîte de thon par personne et par mois. Peu de fruits, de légumes frais sinon pour les enfants et les malades. On apprendra, plus tard, lors d'un colloque médical que la majorité des femmes et enfants est anémiée et que plus de 20 % de réfugiés souffrent de dysfonctionnement de la thyroïde dû à l'eau iodée puisée dans la nappe phréatique.

A noter, cependant, que depuis quelques années, une petite économie de marché tend à se développer. La pension des anciens combattants sahraouis dans l'armée espagnole qui est versée depuis quelques temps, l'argent envoyé par la diaspora alimentent cette économie. Quelques boutiques s'ouvrent en produits frais, en artisanat, en consommables. Les produits viennent d'Algérie et de Mauritanie ou sont fabriqués sur place. Cela reste marginal et toutes les familles n'y ont pas accès.

Quelques réservoirs en tôle stockent l'eau potable acheminée par citerne depuis Tindouf. Quelques enclos à chèvres, sans ombre, permettent de les rassembler lorsqu'elles ont fini de « brouter » les déchets, les plastiques, le papier, le carton qui leur

Il y fait le point de la situation au Maroc, reconnaît des avancées encore très fragiles dans un régime où règne toujours l'arbitraire et le bon vouloir du roi. Il regrette que l'IER n'ait pas la charge de la question de l'impunité des responsables et que la question de la restitution des dépouilles des disparus ne soit pas réglée.

Septembre 2004, suite de manifestations au Sahara et au Sud du Maroc, à Tan-Tan, Assa, Goulimine, slogans en faveur de l'autodétermination, tracts et drapeaux bravent les autorités de police, arrestations et procès.

Avril 2005, création par Mohamed Daddach du « Comité sahraoui pour le référendum au Sahara occidental ».

21 mai 2005, début du soulèvement populaire massif et coordonné à toutes les régions du Sahara et du Sud du Maroc. Manifestations civiles et pacifiques qui réclament l'autodétermination et l'indépendance. La répression policière a été à la dimension du soulèvement, mettant la région en état de siège. L'existence de plusieurs associations sahraouies contre la répression et le début d'utilisation de l'internet permettent de mieux informer et de diffuser photos et films vers l'extérieur.

En Europe, manifestations et témoignages de soutien et attention des associations des droits de l'homme comme Amnesty International.

26 mai 2005, le Président Abdelaziz s'adresse au Conseil de Sécurité afin que les Nations Unies protègent la population sahraouie victime de la répression.

Juillet - août 2005, l'ampleur jamais atteinte jusque là du mouvement et celle de la répression a mobilisé l'attention de la presse quotidienne qui a envoyé sur place plusieurs correspondants (Le Monde, Le Figaro, l'Humanité, Charlie-Hebdo); Ces correspondants ont également rendu compte de la longue grève de la faim suivie par les 37 personnes arrêtées en mai et emprisonnées à la Prison Noire. Grève suspendue le 29 septembre au terme de 51 jours.

Soutiens exprimés publiquement et vigoureusement aux grévistes de la faim par les associations marocaines des droits de l'homme (AMDH, OMDH et Forum Vérité et Justice) et par les associations européennes.

Octobre 2005, plusieurs familles de disparus réagissent négativement aux propositions de l'IER venue enquêter sur place. Leurs exigences, identification des dépouilles avec examens ADN, certificats officiels de décès avec conditions précises du décès, restitution des dépouilles, reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État marocain et jugement des responsables.

30 octobre 2005, des jeunes sahraouis ont voulu hisser un drapeau sur un immeuble d'El Aioun, avenue de Smara. Isolés par la police l'un d'eux suite aux coups reçus sur la tête est décédé quelques heures plus tard. Sa mort entraîne de nouvelles manifestations.

Novembre 2005 à janvier 2006, procès à El Aioun des 37 détenus, parodie de procès, justice d'occupation, renvois des audiences, instructions baclées, la justice marocaine est particulièrement « gênée » par la présence de 9 avocats des barreaux européens venus en observateurs. Condamnations de 6 mois à 3 ans.

Au cours des premiers mois de 2006, le rythme

des manifestations, sit-in, distributions de drapeaux et de tracts ne faiblit pas, le pouvoir marocain s'efforce de contrôler la situation avec davantage de forces (20 000 soldats dépêchés sur place en novembre) et en bloquant les communications entre les villes du Sahara et le Maroc.

20 et 21 mars 2006, visite de Mohamed VI à El Aïoun, quadrillage policier renforcé et mobilisation des fonctionnaires et des notables pour l'accueillir. Le roi arrive avec des projets de développement et beaucoup de subventions pour calmer le jeu et isoler les Sahraouis les plus engagés dans la revendication de l'indépendance. Grâce royale en faveur de 216 détenus dont 30 sahraouis, au moins 37 détenus sahraouis restent encore en prison.

Le roi a également réactivé le CORCAS (Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes) présidé par Khalil Hanna Ould Rachid, notable sahraoui, ancien responsable du PUNS (parti sahraoui des années soixante-dix plutôt encouragé par l'Espagne), collaborateur notoire de la présence marocaine et riche homme d'affaires.

Février 2006, participation d'une délégation sahraouie significative au forum régional de Bamako, puis présence active et reconnue à l'Assemblée générale préparatoire du forum social maghrébin réunie au Maroc dans la proximité de Rabat à Bouznika.

4 avril 2006, nouveau procès à El Aïoun, 17 personnes comparaissent, le procès se transforme en tribune politique.

22 avril 2006, 29 personnes incarcérées à la prison noire sont libérées à la demande du Président du CORCAS.

4 mai 2006, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a démenti toutes les allégations que le Maroc propage depuis des années concernant les déportations, mauvais traitements, abus sexuels d'enfants et d'étudiants sahraouis à Cuba.

10 mai 2006, manifestations au Sahara occidental à l'occasion de l'anniversaire de la création du Polisario.

15 au 23 mai 2006, mission d'évaluation dépêchée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU. Elle a pu auditionner les principales associations sahraouies représentatives et militant pour le respect des droits de l'homme et l'autodétermination.

9 juin 2006, manifestations, distribution de tracts et de drapeaux à l'occasion du 30^e anniversaire de la mort du premier secrétaire général du Front Polisario, El Ouali, martyr sahraoui. Ces mobilisations se poursuivent en juillet.

11 au 25 juillet 2006, nouvelle mission française au Sahara occidental. L'avocate France Weyl est mandatée par l'association internationale des juristes pour assister en tant qu'observateur au procès de Brahim Sabbar au tribunal d'instance d'El Aïoun.

5 septembre 2006, procès à Agadir de plusieurs militants, peines lourdes de 1 à 5 ans de prison.

14 septembre 2006, L'AFAPREDESA, et plusieurs associations espagnoles de solidarité et des droits de l'homme ont présenté en vertu du principe de juridiction universelle des tribunaux de justice, plainte pénale devant l'audience nationale contre trente et un dirigeants et militaires marocains en raison de

servent d'alimentation. « *Vétérinaires sans frontière* », présents auprès des éleveurs, nous indiquent que leur système digestif a muté pour assimiler cette alimentation. Des traces de métaux lourds seraient hélas trouvés dans la viande et le lait.

Une vie quotidienne difficile, à la limite du supportable qui dure, dure, depuis plus de trente ans. Tout est difficile, en particulier pour les femmes. Pas d'eau courante pour la toilette et le repas, peu de produits d'hygiène, de soins corporels, entre autre, pas de serviettes hygiéniques, pas de couches pour les enfants et les handicapés, le HCR ne considérant pas ces produits comme de première nécessité ! Et pourtant, les sahraouis ne laissent rien disparaître. Ils nous accueillent avec le sourire, plaisantent.

Une mobilisation forte des sahraouis pour préparer l'avenir.

A Smara, nous sommes accueillis à l'Ecole d'infirmières par les professeurs sahraouis, qui forment en trois ans des infirmière(s) et avec 2 années supplémentaires des sages-femmes. Diplôme d'État en poche, ils rejoignent ensuite les dispensaires ou les hôpitaux.

A Dakhla, les Sahraouis se disent doublement réfugiés. Leur camp est situé à 3 heures de pistes et de routes de Tindouf et des autres camps, plein sud. Là, nous visitons l'école des femmes. Elles ont entre 18 et 35 ans, certaines sont des universitaires ayant étudiées de nombreuses années à Cuba ou dans un autre pays et elles partagent leur savoir avec celles dont la scolarité a été moindre et qui, de ce fait, souhaitent se former à la couture, au tricot, à l'informatique, au multimédia, à l'espagnol, à l'anglais... pour ensuite travailler dans les coopératives de production qui germent dans les camps.

Au détour d'un atelier, nous retrouvons deux machines à tricoter « *blinoises* », envoyées là-bas il y a quelques temps.



A El Aïoun, nous visitons « *l'exploitation agricole* », dirigée par des agronomes sahraouis. C'est un projet français, soutenu, entre autre, par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie, et le ministère des affaires étrangères.

Elle produit des légumes et du fourrage et est dotée d'un élevage de chèvres en stabulation pour produire de la viande. Un essaimage en petits jardins familiaux se développe, aidé en cela par une nappe phréatique peu profonde. La difficulté majeure est de protéger les plantes du soleil et du sable.

Une question, cependant, à ne pas éluder : la teneur trop forte en iode de l'eau peut-elle nuire à la qualité des produits et donc, à terme, à la santé sachant, cependant, que ce sont de très petites quantités qui sont consommées ?

La culture, autre expression de leur volonté de vivre libre



Lors de notre séjour à Dakla se tenait le Festival du film, sur l'initiative d'ONG espagnoles qui souhaitaient, à travers cette action alerter l'opinion publique et offrir une fête aux réfugiés de ce camp. Manu Chao a fait le déplacement et donné un grand concert très émouvant.

Le soir, c'est un concert de musiques sahraouies en plein désert, dans les dunes qui nous a rassemblés et émus. Beaucoup de jeunes espagnols avaient fait le déplacement, par charters pour vivre ce festival. Les dos nus côtoient les malhafas, la richesse, la pénurie. Y a-t-il réellement échanges culturels ?

Vers les territoires libérés

Ce territoire libéré est une mince bande de terre et de sable et s'étend du nord au sud. Toutes les fêtes nationales sont organisées sur ce territoire. Nous découvrons au fil des kilomètres, un désert de moins en moins hostile avec des zones d'herbe, d'arbres et des oueds asséchés. Nous apercevons, ici ou là, des campements de nomades accompagnant leurs troupeaux de chèvres ou de dromadaires. A Tifariti, nous découvrons des logements, tous frais sortis de terre pour accueillir les réfugiés si une issue au conflit est enfin trouvée. A proximité, nous avons pu admirer des peintures rupestres.

Une mission mexicaine d'archéologues était présente à Tifariti pour répertorier les sites et leurs richesses afin de tenter de les protéger.

Au retour, nous nous rapprochons du mur, à quelques centaines de mètres, sans quitter la piste pour cause de mines. Les sentinelles marocaines, armées, nous observent à la jumelle. Nos chauffeurs s'éloignent, rapidement !



À la rencontre des enfants

Dernier événement plus souriant, au camp « du 27 février », la rencontre avec les enfants, cinq filles, cinq garçons, qui seront à Blain, début août. Le séjour s'achève. C'est bien sûr avec regret et quelque part, un sentiment d'impuissance que nous quittons nos amis. D'autant que les nouvelles ne sont pas bonnes : François Fillon, lors de son séjour au Maroc, selon le Figaro, souligne que la France souhaite faire progresser « le statut avancé » réclamé par le Maroc lors de la présidence française de l'Union Européenne qui commence le

1^{er} juillet 2008. Les sahraouis, cependant, continuent de rejeter l'offre de l'Etat marocain de ce statut, celui d'une province à autonomie réduite. Ils demandent toujours un référendum d'autodétermination et espèrent rentrer libres au Sahara occidental, dans leur pays libéré.

En attendant cette issue, nous continuons, en toute humilité, compte tenu de l'ampleur du problème à apporter notre modeste contribution, par l'accueil des enfants, l'envoi de matériel et notre témoignage pour qu'il ne reste pas un peuple oublié.

Suite au séjour 2008 des jeunes Sahraouis à Blain la municipalité a souhaité les honorer en hissant le drapeau de la RASD au fronton de la mairie.



Les jardins familiaux 2008

En 1991, l'Association des Amis de la RASD a proposé au CCFD (comité catholique contre la faim et pour le développement) de s'engager dans un ambitieux projet d'installation d'un périmètre irrigué dans la willaya d'El Aïoun. Ce projet préparé par le Ministère sahraoui de la coopération concernait le défrichage de 20 ha dans la willaya d'El Aïoun qui dispose d'eau douce à faible profondeur.

Ce projet a d'abord été porté par Henri Chaudet, consultant et agronome horticulteur résidant dans la Sarthe, qui l'a précisé dans sa rédaction, a suivi sa réalisation et ses premiers développements.

Ce projet est depuis 1992 financé par le CCFD et le MAE (ministère des Affaires étrangères), il a fait l'objet de plusieurs programmes successifs et a été transformé en projet bergerie depuis 6 années.

La bonne gestion de la bergerie-jardin, développement rationnel de plusieurs cultures fourragères pour progresser dans l'autosuffisance même en année sèche, entretien des puits et des pompes, réduction de l'effectif du troupeau ont permis à l'équipe sur place de favoriser le développement de jardins familiaux dans la willaya. Avec l'impulsion du précédent wali, les conseils des gens de la bergerie-jardin, le prêt de matériel et de plants et graines etc ces jardins atteignent aujourd'hui (été 2008) 250 parcelles.

Ces parcelles sont de taille variable, de 10 à 100 m² et sont également de réussite variable suivant la main d'œuvre familiale disponible et l'engagement

des uns et des autres. Chaque famille a creusé son puits et entouré son jardin soit de matériel de récupération comme les enclos à chèvres soit avec des briques ou du grillage.

Les jardins familiaux, une perspective stimulante pour tous

Ce développement des jardins a suscité de l'intérêt et le souhait de davantage les développer.

En effet les familles jusqu'à présent peu familières du jardinage commencent à trouver bien agréable d'avoir à leur disposition quelques légumes qui permettent de varier les menus et d'enrichir le contenu du couscous. C'est dans cet esprit que les Sahraouis - techniciens de la bergerie-jardin et wali- se sont adressés à nous, pour trouver d'autres bailleurs susceptibles d'amplifier l'effort du CCFD et du MAE et celui des familles sahraouies, et pour appuyer des projets modestes mais très ancrés dans le terrain.

Quels objectifs à court et moyen terme

La volonté de beaucoup aujourd'hui est de développer ce qui peut l'être dans les campements et de créer des activités qui donnent du sens au fait de rester là, permettent aux jeunes qui ont fait des études de travailler, créent des premières formes d'autosuffisance.

La création des jardins à El Aïoun correspond à cette volonté en créant des activités autour du jardinage, du creusement des puits, de la fabrication des outils aratoires par les forgerons locaux etc.

leurs responsabilité dans le génocide, les tortures, les détentions illégales, les enlèvements et les disparitions pratiquées par le royaume du Maroc contre le peuple sahraoui depuis 1975.

9 au 20 octobre 2006, séjour d'une militante des droits de l'homme en France Aminatou Haïdar à l'invitation d'Amnesty International et des associations françaises de solidarité. Pour mémoire disparue de 1987 à 1991 puis emprisonnée 7 mois de juin 2005 à mars 2006.

Octobre 2006, le point de vue d'un militant Sahraoui, Lahcen Moutik sur la situation des sahraouis au Maroc (Sahara info n° 137) « *Le développement de la résistance civile au Sahara occidental depuis mai 2005 a changé les analyses au sein même de la classe politique et des médias marocains. Ceux qu'on appelait hier au Maroc, les séparatistes, minorité téléguidée par le régime algérien qui séquestre des milliers de Sahraouis sur la hamada, sont aujourd'hui considérés autrement. Le problème ne se réduit plus désormais aux explications simplistes nourries et entretenues par le régime marocain depuis trente ans, d'autant plus que l'implication de la jeunesse sahraouie dans cette revendication d'indépendance commence même à ébranler les officiels marocains.* »

4 octobre 2006, le Maroc a refusé, 48 heures avant son départ, de recevoir la délégation ad hoc du Parlement européen au Sahara occidental, prévue depuis une année.

13 octobre 2006, à la suite de la publication du rapport du Haut Commissariat aux droits de l'homme, le collectif des défenseurs sahraouis (le CODESA) demande : l'élargissement des compétences de la MINURSO au volet des droits de l'homme, la nomination d'un rapporteur spécial et la constitution d'une commission d'enquête internationale sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental.

5 au 15 janvier 2007, arrestation et procès de Enaama Asfari, vice-président du CORELSO, peine deux mois de prison avec sursis.

1^{er} mars 2007, un groupe de militants sahraouis s'est constitué en comité préparatoire chargé de créer une entité civique dans le but de rechercher une solution pacifique au conflit du Sahara occidental, conformément à la légalité internationale, de veiller au respect des droits humains et de promouvoir un véritable développement dans un Maghreb des peuples.

6 mars 2007, jugement en appel à El Aïoun de plusieurs militants sahraouis dont Brahim Sabbar (peine, un an de prison) Brahim Sabbar est un prisonnier parrainé par Amnesty.

27 juillet 2007, des exemples de fidélité dans l'engagement : Sadik Boullahi, responsable de L'ASVDH (association sahraouie contre les graves violation des droits de l'homme) est arrêté pour « *création d'une association non autorisée* ». Libéré en 1991, il avait disparu dix ans à Kalaat M'Gouna. Il a comparu le 1^{er} novembre, condamné à 6 mois ferme. Quelques jours plus tard c'est le tour d'un ex-disparu Daha Rahmouni d'être arrêté.

30 octobre 2007, le juge espagnol Balthazar Garzon ouvre une enquête pour les crimes présumés de génocide et tortures de la part des

responsables marocains entre 1976 et 1987 au Sahara occidental « pour une action complexe et systématiquement organisée contre des personnes sahraouies ».

Cette enquête est la suite de la recevabilité de la plainte déposée en septembre 2006.

6 novembre 2007, mission de Human Rights Watch (HRW) conduite par Eric Goldstein dans les territoires du Sahara occidental sous contrôle marocain. Un premier compte-rendu de cette mission est publié par le journal marocain indépendant « *Journal Hebdo* ». Sans prendre position sur le projet marocain d'autonomie, il a constaté que les personnes qui s'opposent à ce projet ne peuvent pas l'exprimer librement sur le champ public et en particulier n'ont jamais accès aux médias publics marocains.

17 décembre 2007, Le juge Garzon a auditionné les descendants de quatre disparus et a décidé d'entamer une procédure pour génocide au Sahara occidental contre 13 responsables marocains.

25 au 27 janvier 2008, rencontre organisée par le Forum Social Marocain à Bouznica près de Rabat. Un atelier y a été consacré sur le conflit du Sahara occidental. Plus de 250 personnes y ont participé avec une forte participation sahraouie. Cette présence acceptée par le palais royal, a permis de désenclaver vers la société civile un débat monopolisé depuis 31 ans par le pouvoir dans le strict tabou de la marocanité du Sahara.

18 au 22 février 2008, délégation syndicale européenne (CGT/France, CGIL/Italie et CCOO/Espagne) à l'occasion de contacts avec des syndicalistes sahraouis la délégation a été arrêtée par la police, interrogée longuement. De même les syndicalistes sahraouis chargés de la rencontre. Intimidation policière tout au long du séjour.

Février 2008, appel pour la paix au Sahara occidental par des membres sahraouis et marocains du Forum social Maghrébin par le collectif IPSO « *Initiative pour la paix au Sahara occidental* ».

Avril 2008, la mission française à nouveau organisée pour rencontrer les militants sahraouis des droits de l'homme au Sahara occidental a été expulsée, le militant Enaama Asfari arrêté et condamné à 2 mois de prison ferme.

Mai-juin 2008, vigoureux mouvements sociaux à Sidi Ifni au Sud du Maroc liés à la vie chère, aux difficultés de la pêche et au chômage des diplômés. La répression l'a transformée en ville assiégée (4 000 soldats envoyés sur place). Rassemblements de soutien à Paris qui a réuni au coude à coude Marocains, Sahraouis et Français.

Juin 2008, conférence parlementaire à l'Assemblée nationale à Paris, plusieurs militants sahraouis des droits de l'homme, Aminatou Haïdar et Enaama Asfari y sont intervenus ainsi que le Secrétaire national de la Voie Démocratique, M. Abdelah El Harrif.

Nouvelles de la RASD

20 mai 2008 Le Front Polisario lance sa chaîne TV qui émettra par voie satellitaire et fête le 35^e anniversaire du déclenchement de la lutte armée à TIFARITI.

Mai 2008 Les autorités marocaines, via leurs ambassadeurs, avec l'aide de l'écrivain Tahar Ben Jelloun, se déploient en Europe, à Barcelone, Paris, Amsterdam, pour défendre leur solution-miracle l'autonomie.

23 mai 2008 En Belgique et en Suisse, création de groupes parlementaires « *Paix pour le Peuple Sahraoui* » et en Espagne lancement d'une pétition en faveur des Sahraouis. Son objectif : 500 000 signatures à remettre à Moratinos en juillet.

28 mai 2008 Rassemblement de soutien aux Sahraouis devant l'Assemblée Nationale à Paris. Plusieurs députés comme J. Paul Lecoq, François Loncle y sont présents. Un reportage est réalisé à cette occasion par la chaîne El Djézira.

14 mai - 2 juin 2008 A l'université, Algaddi Aayad de Marrakech, qui compte 20 000 étudiants, d'importants mouvements revendicatifs ont été menés par les étudiants marocains et sahraouis pour protester contre les conditions matérielles d'études et de vie quotidienne. Le pouvoir a réagi de manière brutale, a fait arrêter une centaine d'étudiants et leur a fait subir des traitements cruels.

8-11 juin 2008 Les salariés et petits patrons pêcheurs de Sidi Ifni engagent une lutte sociale pour la défense de leurs droits, réclamer d'avantage d'aides de l'état pour le développement de leur région etc. La réponse est très brutale, l'armée avec 4 000 hommes organise le siège de la ville. Il est possible que 6 à 8 personnes aient trouvé la mort dans cette terrible répression. Deux rassemblements au Trocadéro les 11 et 16 juin sont organisés en solidarité.

17 juin 2008 Libération de Brahim Sabbar, secrétaire général de l'ASVDH au terme de 2 ans de prison.

19 juin 2008 Conférence parlementaire européenne à l'Assemblée Nationale à Paris.

Juillet-Août 2008 Accueil des enfants sahraouis en Europe, en Algérie et aux États-Unis. En France, 120 enfants sont accueillis par villes, associations de jeunesse et de solidarité et comités d'entreprises. A cette occasion, le représentant du Front Polisario en France, Omar Mansour, se rend dans la majorité des sites pour y rencontrer élus, presse et familles solidaires.

15 août 2008 3^e édition de l'Université d'été ouverture à Mheriz en territoires libérés.

21 août 2008 Arrivée à Tlemcen de la caravane humanitaire et culturelle qui a sillonné l'Algérie tout l'été. Le président Mohamed Abdelaziz y dénonce les attentats terroristes qui viennent d'ensanglanter l'Algérie.

28 août 2008 Le Secrétaire Général Ban Ki Moon ne renouvelle pas le mandat de son envoyé personnel M. Walsum, mis en cause par le Front Polisario depuis ses déclarations sur « le réalisme » de la position marocaine en faveur de l'autonomie. Le départ de Walsum est considéré comme très positif par le Polisario, il indique l'attachement du Secrétaire Général et du Conseil de Sécurité à la légalité internationale.

28 août 2008 David Pearce, nouvel ambassadeur américain à Alger

6-7 septembre 2008 Condoliza Rice se déplace dans les principales capitales du Maghreb. Sa prudence à l'égard de la position d'autonomie défendue par le Maroc lui vaut la grande mauvaise humeur marocaine.

8-25 septembre 2008 Mohamed Dadach, président du Comité pour l'application de l'auto-détermination participe à un important programme droits de l'homme à Genève, à l'initiative du BIRDHSO et de l'AFAPREDESA.

15 septembre 2008 Marche pacifique à Smara qui se renouvelle pendant plusieurs jours et entraîne une brutale répression (24 arrestations, 34 personnes blessées).

17 septembre 2008 Aminatou Haïdar reçoit le prix Robert Kennedy

21 septembre 2008 Arrivée de la caravane algérienne dans les campements, 15 000 tonnes de nourriture sont remis au CRS.

6-7-8 octobre 2008 Travaux de la 4^e commission de décolonisation de l'Assemblée générale de l'ONU. 30 pétitionnaires plaident la cause de la décolonisation du Sahara occidental.

14 octobre 2008 Pluies torrentielles dans les campements et inondations qui dévastent à nouveau Smara et Aoussert. Appel à solidarité.

19 au 21 octobre 2008 Congrès de l'UGTSARIO à El Aïoun.

Assemblée générale 2008 de l'Association des Amis de la RASD

L'Assemblée Générale de l'Association des Amis de la RASD s'est tenue ce 18 octobre 2008 dans une salle municipale, Le Château, aimablement mise à disposition par la mairie de Vitry sur Seine.

La réunion présidée par Francis Jacob fut comme à l'accoutumée chaleureuse et animée. De nombreux élus et personnalités se sont excusés : M. Alain Audoubert, maire de Vitry sur Seine, M^{me} Jacqueline Fraysse, députée des Hauts de Seine, M^{me} Marie-Hélène Amiable, députée-maire de Bagneux, M. Pierre Cohen, député-maire de Toulouse, M. François Loncle, député de l'Eure, M. Jean-Paul Lecoq, député-maire de Gonfreville, M. Dominique Raimbourg, député de Loire Atlantique, M^{me} Marietta Karamanli, député de la Sarthe, de nombreux élus (Le Mans, Vitry, Caen, Vierzon, Rezé, Blain, Cuges les Pins, Bagneux...). M. Declerck, responsable international des Éclaireurs et Éclaireuses et plusieurs responsables d'ONG et d'associations...

Merci à nos adhérents fidèles d'avoir renouvelé en nombre leur engagement et bienvenue aux nouveaux ! Il faudrait être plus nombreux pour exprimer une solidarité plus forte au Peuple Sahraoui et au Front Polisario, mais les messages de soutien de nos adhérents, le rapport d'activité approuvé à l'unanimité comme le rapport financier, suivis d'une forte discussion, manifestent de notre vitalité.

Au cours de la présentation du rapport d'activité a été noté notre engagement auprès du Parlement et des institutions européennes en avril dernier qui va déboucher en décembre par la rencontre de trois femmes sahraouies avec la commission femmes du Parlement Européen.

Suite à la réunion Droits de l'Homme à Genève, Chantal Duchastelle a proposé d'organiser un envoi systématique et régulier de lettres aux prisonniers d'opinion sahraouis. Vous trouverez ci-dessous un coupon pour vous associer à cette initiative.

L'Assemblée Générale a fait le bilan de la Conférence Parlementaire européenne et a réfléchi aux suites à lui donner en direction des députés en vue de la constitution d'un groupe d'étude. Le représentant du Front Polisario M. Omar Mansour nous a informé

sur les derniers développements de la situation au Sahara occidental. Il nous a alerté sur les dégâts provoqués par les récentes inondations et a appelé à notre solidarité. Il a annoncé également la tenue d'un colloque sur la culture Sahraouie les 4, 5 et 6 décembre 2008 dans le campement de réfugiés de Aoussert.

Après l'intervention de France Weyl, le débat a mis l'accent sur l'importance que doit prendre le soutien aux militants et associations des territoires occupés dans nos activités de solidarité et de popularisation.

En préparation deux accueils, en décembre avec la délégation de trois femmes reçues au Parlement Européen, et en janvier la présence de la poétesse Nana Rachid pour promouvoir son nouveau livre.

Les présents se sont réjouis d'apprendre la création de deux nouveaux comités, en Isère et en Provence. A l'issue de la tenue de l'AG, Francis Jacob a salué la mémoire de Simone Hanoun et a adressé en notre nom nos sincères condoléances à Lucien, notre ami et militant de l'association.

Il a également salué la mémoire de Robert Jarry, maire honoraire du Mans et initiateur du jumelage de sa ville avec le campement Sahraoui d'Haouza.

Soutenez un prisonnier sahraoui

Les arrestations et les procès se multiplient contre les militants sahraouis. Le 9 octobre, monsieur Yahya Mohamed Elhafed Laaza (défenseur des droits humains) a été condamné à 15 ans de prison ferme, et six autres sahraouis, à 4 ans de prison ferme.

Ce 9 octobre, les détenus sahraouis de la prison noire d'El-Ayoun ont commencé une grève de la faim pour manifester contre leurs mauvaises conditions de détention.

Une simple lettre à un prisonnier lui est d'un grand secours moral et lui redonne espoir. Le courrier arrivant de l'étranger ne manque pas d'être relevé par le personnel pénitentiaire.

Aussi nous nous permettons de vous solliciter pour correspondre régulièrement avec un prisonnier sahraoui. Pour ceux qui le souhaite, merci de nous envoyer le formulaire ci-dessous à **Solidarité prisonniers AARASD 356, rue de Vaugirard 75015 Paris**. Nous vous transmettrons un nom de prisonnier, son numéro d'écrou, et l'endroit de sa détention.

Nom, prénom :

Adresse :

Je m'engage à correspondre avec un prisonnier sahraoui.

signature :

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2008

Vous êtes adhérent, vous recevez régulièrement notre journal...

L'année 2008, celle des négociations et de l'affirmation renouvelée de l'intacte détermination des Sahraouis à obtenir leur droit à s'autodéterminer et à être indépendants, mérite tout votre engagement !

Aussi dès ce journal reçu pas d'hésitation !

Renouvelez votre adhésion, votre abonnement

Adhérez pour la première fois et aidez nous en vous abonnant à faire vivre ce journal qui donne régulièrement les infos sur la question du Sahara et sur les solidarités en France.

Suite à son voyage dans les campements sahraouis, Manu Chao les salue chaleureusement sur son site et nous invite à mieux les connaître et à ne jamais les oublier.

www.manuchao.net/news/free-saharawi/index.php

Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD
356, rue de Vaugirard 75 015 Paris

Directeur de la publication : **Francis Jacob**
Responsable de rédaction : **Régine Villemont**
Comité de rédaction : **Régine Villemont, Philippe Riché, Marc Hermange, Gaëlle-Anne Dolz, Matthieu Liégeois.**
Photographes : **Eva Tisseyre, Eliane MENUET, Christine Solai**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**
Imprimé par Triskel Média

octobre 2008 « dépôts légal » n° 144/145
prix de l'abonnement : 14 euros
Numéro de commission Paritaire : **1110 G 87902**
Numéro d'ISSN : **0150-262X**

Abonnez-vous, 4 numéros par an pour 14 €
Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !
Adhésion 2008 : 14 €, 22 € ou 66 €
Devenez un ami de la RASD

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à
(Pensez à séparer l'adhésion et de l'abonnement)
CCP 19 303 94 K PARIS
AARASD 356 Rue de Vaugirard 75 015 Paris

Brèves de l'actualité des coopérations avec les campements Sahraouis

Cet été

- Programme culturel à l'initiative d'ERM – Pays de Loire et du Comité de Blain : deux jeunes étudiantes en animation pilotent une opération théâtre-chanson. Un séjour de 3 semaines en mai, dans le campement du 27 février, en compagnie des jeunes accueillis en Loire Atlantique pour préparer avec eux et leurs parents un petit spectacle qui tournera tout l'été de Rennes à Rezé.
- L'ASPECF (Association sahraouie pour la promotion des échanges culturels avec la France) rencontre l'AA RASD et poursuit son programme pour développer son centre culturel à Aoussert : stage à la médiathèque du Mans, collecte avec l'association des retraités AGIR abcd pour développer l'enseignement du français.

A la rentrée d'octobre

- Départ de Colette Blais et de Monique Baron pour les formations santé à l'Ecole d'Infirmières de Smara.
- Départ d'une équipe de formation à l'animation autour de Marie Thérèse Marchand et d'Isabelle Marmet à Smara
- Départ d'Elisabeth Peltier pour l'Association Kareen Mane à Dakhla
- Retrouvailles du Comité de jumelage de Gonfreville l'Orcher avec Jréfia
- Retour du CLSPS de Limoges au 27 février pour poursuivre le projet classe de français et développer les activités de la bibliothèque.

Dans la presse

- **Coup d'œil n° 114 – mai-juin 2008 Lettre d'information de la CMCAS Gironde.** En première page, Christian Maguet, responsable de l'accueil des enfants, s'adresse aux lecteurs et aux familles qui accueilleront un enfant. Occasion de diffuser une info sur le Sahara occidental.
- **Altermondes / Revue trimestrielle de solidarité internationale** a publié en juillet un numéro hors série «Pays de la Loire, la solidarité sort de sa bulle», l'occasion d'évoquer le jumelage Le Mans-Haouza pour les solidarités en Sarthe.
- **Rouge, Hebdo de la LCR n° 2236** a publié en juillet une interview de Omar Mansour, représentant du Front Polisario en France.
- Nombreux articles retraçant l'arrivée et les activités de l'été des groupes d'enfants et jeunes sahraouis.

Dernière minute

La ville de Grenoble vient de signer un pacte d'amitié et de coopération avec Jdéria.



Jours d'été en Gironde

Rencontre à Saint Brévin des jeunes sahraouis avec le chanteur Manu Chao

